



DOSSIER DE PRESSE

**Séminaire des Intervenants Départementaux de Sécurité
Routière de la Moselle**

Mardi 20 juin 2017



Séminaire des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière de la Moselle - Mardi 20 juin 2017

PROGRAMME

- ❖ **10h15 : Accueil et prise de parole par Georges BOS, Sous-Préfet, Directeur de cabinet du Préfet de la Moselle**

- ❖ **10h25 : Sensibilisation sur l'accidentalité en Moselle**
Point sur la politique locale de sécurité routière
Intervention de Fabrice Léoni, Directeur des sécurités - préfecture
Missions des gestionnaires de voirie dans le domaine de la sécurité routière
Interventions de la DIR-Est et du Conseil Départemental de la Moselle

- ❖ **10h45 : Recrutement et missions des IDSR**
Bilan des actions menées en 2016, et au 1^{er} semestre 2017
Intervention de Noëlle Reinsch, Chef de service de la sécurité intérieure – préfecture

- ❖ **11h00 : Témoignage des IDSR :**
Engagement au service de la sécurité routière
Zoom sur les actions de prévention

PARTICIPANTS

- ❖ Georges BOS, Sous-Préfet, Directeur de cabinet du Préfet de la Moselle
- ❖ Intervenants Départementaux de Sécurité Routière
- ❖ Bureau de la sécurité routière de la préfecture de la Moselle
- ❖ Gendarmerie Nationale
- ❖ Police Nationale
- ❖ DIR-Est
- ❖ Conseil Départemental de la Moselle

|| Présentation générale des missions des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière

Volontaires pour réaliser des actions de prévention, les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) peuvent être bénévoles, membres d'associations, fonctionnaires de l'Etat ou des collectivités territoriales, ou encore salariés d'organismes professionnels.

En Moselle, l'effectif des IDSR est de 39 personnes.

Sous l'égide du chef de projet sécurité routière, en l'occurrence, le directeur de cabinet du Préfet, **les IDSR ont 3 missions principales :**

- la réalisation d'actions de prévention proposées par la préfecture et les collectivités territoriales en fonction des enjeux spécifiques du département ;
- la communication d'informations sur la politique locale de sécurité routière, ses ressources, ses acteurs... vers les milieux socio-professionnels, scolaires, etc.
- la contribution au développement, à l'animation et à la gestion du programme.

Les activités des IDSR

Les activités des IDSR sont les suivantes :

- la mise en œuvre d'actions d'information, de sensibilisation d'usagers (stands, conférences, manifestations publiques...);
- la promotion d'une politique, d'un programme, d'un dispositif spécifique (Label Vie, brevet sécurité routière...);
- l'aide à la prise en charge de la sécurité routière par des catégories spécifiques de partenaires (maires, animateurs sociaux...);
- le compte-rendu, dans une perspective d'évaluation et de valorisation, des actions réalisées.

Les conditions générales d'exercice

L'IDSR remplit un acte d'engagement auprès de la préfecture portant sur son comportement personnel vis-à-vis des règles de circulation et de sécurité, son adhésion aux grands principes de lutte contre l'insécurité routière, sa participation aux actions de prévention proposées par la préfecture et la réalisation d'un compte-rendu succinct. Son engagement porte sur un an minimum. Celui qui exerce la fonction d'IDSR dans le cadre de son activité professionnelle doit solliciter l'accord de sa hiérarchie.

L'IDSR est nommé par le préfet de département et reçoit à ce titre un arrêté de nomination. Il exerce son activité sous l'autorité du préfet. Pour chaque action retenue au programme Agir et pour laquelle il s'engage, il reçoit un ordre de mission.

A l'initiative de la préfecture, les IDSR sont réunis au moins une fois par an pour dresser le bilan des actions engagées, proposer les nouvelles orientations, et partager et suivre le programme d'actions de sécurité routière en Moselle.

La fonction d'IDSR ne fait pas l'objet de rémunérations ou vacances par l'État. Toutefois, les IDSR bénévoles ou membres d'associations peuvent demander le remboursement de leur frais à la préfecture, selon les règles et tarifs en vigueur dans l'administration de l'État. Des outils de communication sont mis à disposition.

Le Document Général d'Orientations (DGO) 2013-2017

Le DGO répond aux objectifs fixés par le Comité Interministériel de la Sécurité Routière pour lutter contre l'insécurité routière et combattre les comportements à risques, en particulier :

- intensifier la lutte contre les comportements dangereux ;
- protéger les usagers les plus vulnérables ;
- favoriser l'innovation pour améliorer la Sécurité routière ;
- donner l'assurance que tous les usagers sont égaux devant la loi.

En 2015, à l'échelle nationale, le nombre de personnes tuées s'élevait à 3 461, et, en 2016, il est estimé à 3 469. L'objectif national est de le ramener à 2 000 en 2020.

Pour atteindre cet objectif, il est essentiel que l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la sécurité routière se mobilisent.

Le Plan Départemental de Contrôles Routiers (PDCR) 2016-2017

Le PDCR 2016-2017 a pour objectifs :

- de réduire le nombre d'accidents et de victimes sur les routes du département ;
- d'améliorer les comportements sur la route notamment en termes de respect de la règle.

Ce plan d'actions s'inscrit dans le cadre des enjeux définis dans le DGO. L'objectif est de maintenir une mobilisation sans faille de l'ensemble des acteurs agissant sur le volet répression ainsi que le volet prévention.

L'Etat-Major de Sécurité Routière (EMSR)

L'EMSR qui se réunit chaque mois a pour mission le suivi de l'accidentalité, des contrôles et des actions de prévention et de communication.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)

Le PDASR est un composant essentiel de la politique locale de Sécurité Routière. Il permet de participer à la prévention, l'animation et l'information du public.

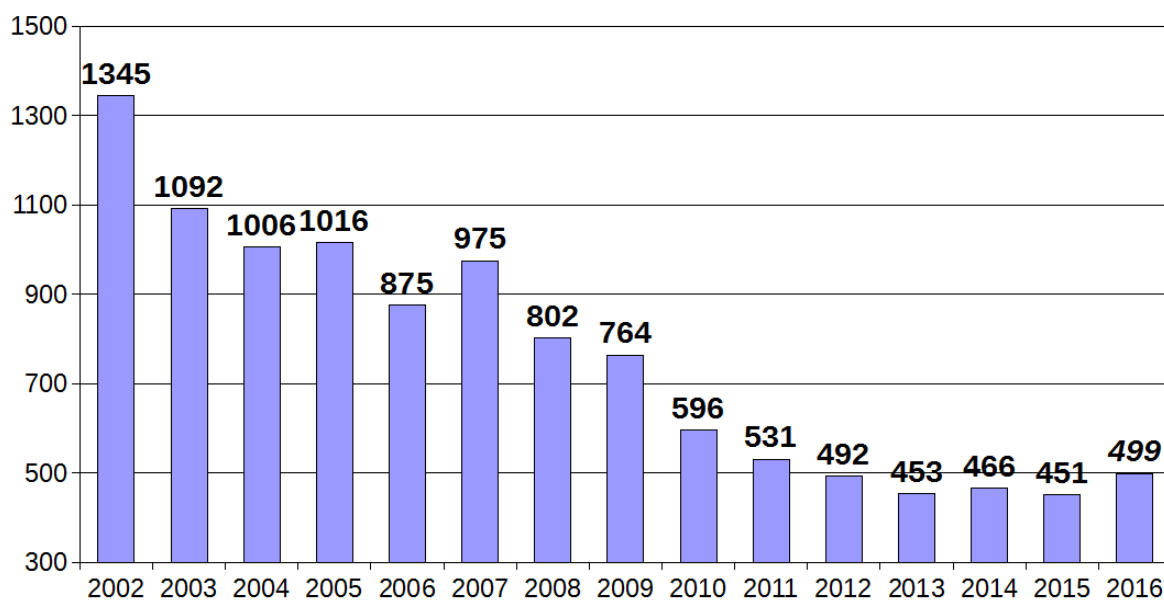
Il facilite la mise en œuvre de la politique affichée par le DGO, les enjeux arrêtés sur 2013-2017 étant :

- poursuivre les actions de sensibilisation en faveur des seniors et des piétons ;
- renforcer la sensibilisation des usagers de deux-roues motorisés ;
- poursuivre l'accompagnement des jeunes ;
- sensibiliser les conducteurs sur la consommation d'alcool, des drogues, les comportements.

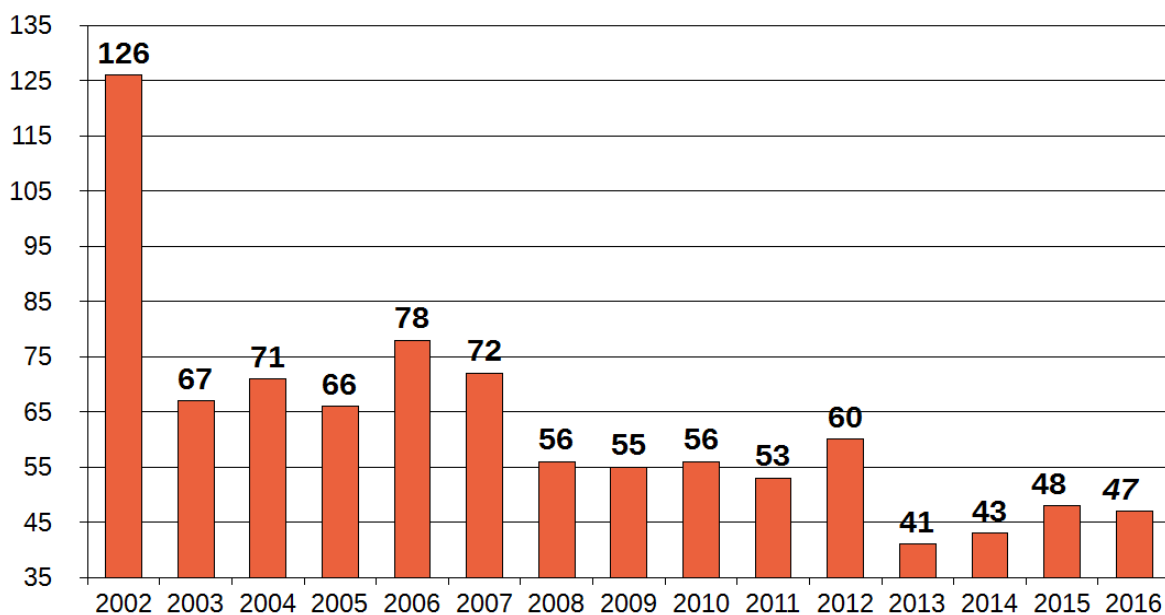
L'enveloppe attribuée au titre de 2017 est de 69.759 euros (dont 44.491 euros subdélégués le 21/03). A ce jour, 39.811 euros ont été attribués.

Les chiffres de 2002 à 2016

Accidents en Moselle de 2002 à 2016



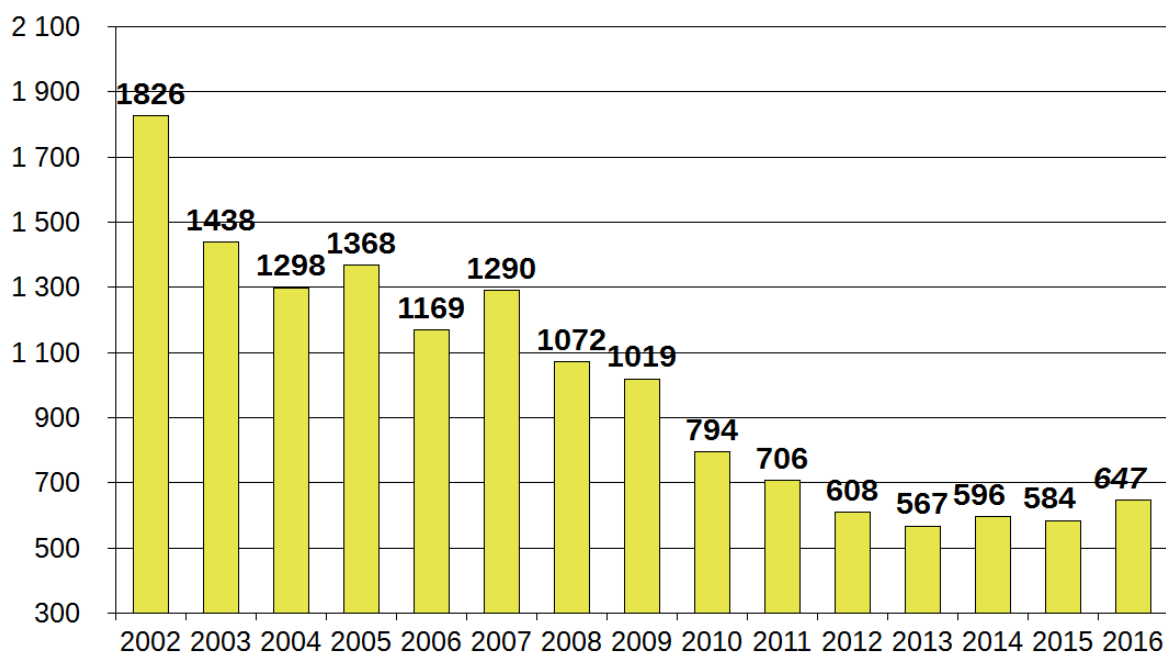
Tués en Moselle de 2002 à 2016



Faits saillants :

- 2008 : 1ère année avec 4 semaines consécutives sans tué
- 2011 : 1ère année avec 5 semaines consécutives sans tué
- 2011 : 1ère année avec un 1 mois complet sans tué
- 2014 : 1ère année avec 6 semaines consécutives sans tué (2 fois)
- 2015 : 1ère année avec 7 semaines consécutives sans tué

Blessés en Moselle de 2002 à 2016



Zoom sur l'année 2016

Le bilan **provisoire** de l'accidentalité en Moselle en 2016 est mitigé avec une **augmentation du nombre d'accidents et de blessés, et une légère baisse du nombre de tués.**

Le nombre provisoire **d'accidents** s'élève à **499** soit une augmentation de **+10,6%** par rapport à 2015 (451 accidents).

40 accidents mortels ont été comptabilisés en 2016 ayant provoqué le décès de **47 personnes** contre 48 pour 2015 (**-2,1%**).

Il est à noter que 3 accidents mortels ont provoqué le décès de plusieurs personnes pour un total de 10 victimes dont 8 passagers.

Quant aux blessés, la tendance est également à la hausse avec environ **647 blessés** (584 en 2015, soit **+10,78 %**).

Répartition des victimes par catégories :

La majorité des victimes constatée concerne les **VL** (24 soit 51% des tués) avec une représentation importante des 18-24 ans (9 tués) et des 25-65 ans (9 tués), par rapport aux seniors (3) et la tranche des -18 ans (3).

Il est également à noter une part non négligeable des **piétons seniors** avec 8 tués sur les 10 piétons décédés.

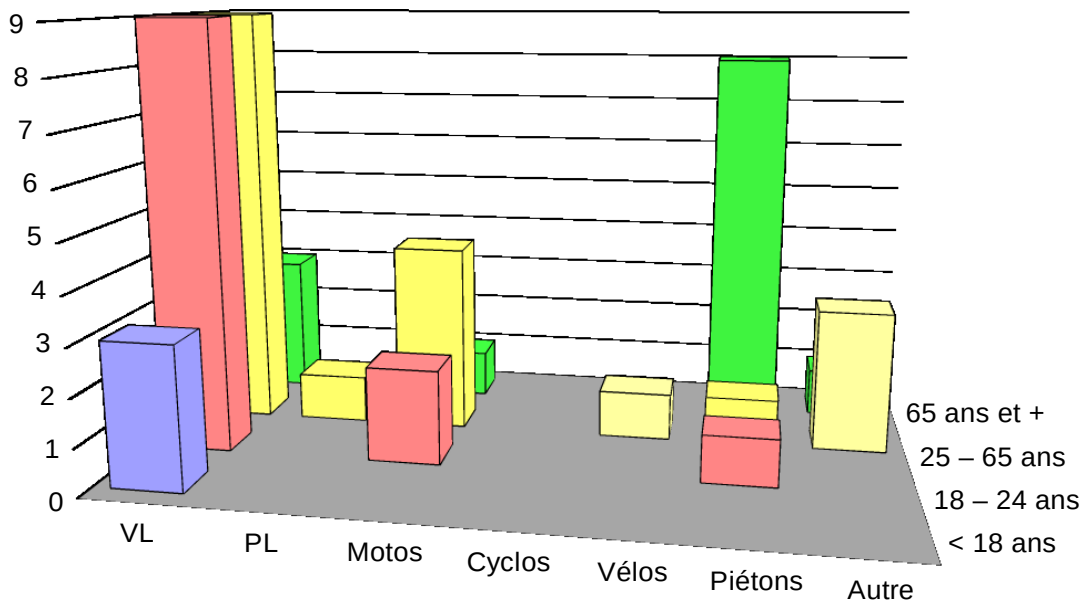
Autres usagers vulnérables, le nombre des deux-roues motorisés est en diminution avec 7 décès.

Le facteur principal de mortalité est le défaut de conduite (perte de contrôle, déport sur la voie opposée, inattention, fatigue, somnolence, etc.).

L'alcool au-delà du seuil réglementaire est présent dans 9 des 40 accidents mortels pour un taux moyen de **2,21 g/l** de sang. Ainsi, sur les 35 dépistages d'alcoolémie réalisés, 9 ont été concluants, soit 25,7% des dépistages positifs.

Les stupéfiants sont également représentés avec 4 dépistages positifs sur les 33 réalisés, soit 12%, dont 3 cumulés avec une consommation d'alcool.

Répartition de la mortalité routière en 2016 par catégories d'âge et d'usagers :



TOTAL 2016

2016	VL	PL	Motos	Cyclos	Vélos	Piétons	Autre	Total par âge
< 18 ans	3							3
18 – 24 ans	9		2			1		12
25 – 65 ans	9	1	4		1	1	3	19
65 ans et +	3		1			8	1	13
Total par véhicule	24	1	7	0	1	10	4	47

Sur les 499 accidents en 2016, on recense 40 accidents mortels.

Il est à noter que sur les 40 accidents mortels ayant fait 47 victimes en 2016, 21 d'entre elles ne sont pas présumées responsables de l'accident (véhicule tiers ou passagers), soit 45% des victimes.

Comparaison de la mortalité 2016 par rapport à la période 2012-2016

Le total de la mortalité routière en Moselle sur les cinq dernières années, période de référence du prochain Document Général d'Orientations 2018-2023, permet de constater une prépondérance des usagers :

- **VL (25-65 ans et 18-24 ans),**
- **Motos (25-65 ans),**
- **Piétons seniors (65 ans et +).**

TOTAL 2012-2016

Total	VL	PL	Motos	Cyclos	Vélos	Piétons	Autres	Total par âge
< 18 ans	8			4		1	3	16
18 – 24 ans	36		5	2		4	0	47
25 – 65 ans	65	7	36	5	2	14	8	137
65 ans et +	13		2		2	20	2	39
Total par véhicule	122	7	43	11	4	39	13	239

Le tableau suivant présente la valeur moyenne annuelle par catégories d'âge et d'usagers de la route des 239 tués de la période de référence :

MOYENNE ANUELLE 2012-2016

Total	VL	PL	Motos	Cyclos	Vélos	Piétons	Autres	Total par âge
< 18 ans	1.6			0.8		0.2	0.6	3.2
18 – 24 ans	7.2		1.0	0.4		0.8		9.4
25 – 65 ans	13.0	1.4	7.2	1.0	0.4	2.8	1.6	27.4
65 ans et +	2.6		0.4		0.4	4.0	0.4	7.8
Total par véhicule	24.4	1.4	8.6	2.2	0.8	7.8	2.6	47.8

Comparée à la moyenne quinquennale 2012-2016, il apparaît, pour l'année 2016, :

- que les valeurs les plus hautes en terme de mortalité, concernent les catégories VL pour les 18-24 ans et 25-65 ans, les motos 25-65 ans et les piétons seniors,
- qu'il y a différentes variations pour les catégories d'âges avec :
 - * une **légère augmentation de la mortalité des 18-24 ans**, dont les VL ;
 - * une **forte augmentation des piétons seniors** ;
 - * une **diminution importante de la part des 25-65 ans**, principalement les VL, motos et piétons.

Pour les catégories d'usagers :

- une **augmentation sensible des accidents mortels de piétons** ;
- une **diminution de la mortalité des usagers de deux-roues motorisés**.

Bilan provisoire pour l'année 2017

Du 1er janvier au 18 juin 2017

- Accidents : 190 (228 en 2016 à la même période)
- Tués : 23 (23 en 2016 à la même période)
- Blessés : 247 (287 en 2016 à la même période)

Priorités actuelles

En 2016, plusieurs priorités avaient été identifiées :

- les deux roues motorisées ;
- les jeunes de 18 à 24 ans toujours surreprésentés ;
- la vitesse et l'alcool ;
- l'inattention au volant (distracteurs), présente dans une part croissante d'accidents graves ;
- les piétons âgés.

Il ressort des dernières analyses des statistiques locales de sécurité routière que ces priorités restent parfaitement d'actualité pour 2017.

Pour 2017 :

- ❖ l'accent sera mis à nouveau sur les deux-roues motorisés qui restent fortement représentés parmi les victimes ainsi que sur les piétons de plus en plus présents dans les accidents graves de la route. Suite à l'augmentation du nombre d'accidentés piétons en 2016, des actions de sensibilisation ont été réalisées en Moselle. De nouvelles actions seront réalisées sur la période hivernale 2017-2018 ;
- ❖ l'alcool et la vitesse continueront également de bénéficier d'un rang de priorité élevé dans les actions qui seront engagées l'année prochaine ;
- ❖ il est aussi envisagé en 2017 de poursuivre les actions dans le milieu professionnel notamment au sein des administrations.

Actions prévues pour 2017

Actions à l'égard des usagers des deux roues-motorisées

- Les séances de remise en selle des motards organisées au centre d'examen du permis de conduire de Pouilly en 2016 seront renouvelées. Trois séances seront organisées en partenariat avec les motards de la gendarmerie nationale (EDSR 57) et des autos-écoles.
- Face à une vulnérabilité des motocyclistes constatée en 2016, il convient d'engager au-delà de ces actions de reprise en main, des actions complémentaires à leur égard afin de les convaincre spécifiquement d'adopter une conduite prudente tout en sensibilisant les autres usagers de la route à l'attention à porter aux deux-roues motorisés, notamment à l'occasion du rallye moto annuel.
- Les forces de l'ordre seront orientées sur les secteurs les plus à risques notamment dès l'évolution des conditions météorologiques et de développer les contrôles de vitesse en espace urbain en lien avec les polices municipales.
- des séances de sensibilisation à la sécurité routière seront organisées au sein des motos-écoles volontaires.
- Les actions de sensibilisation des jeunes conducteurs de scooters en milieu scolaire (lycée) seront menées.

Actions envers le jeune public

→ Les actions en milieu scolaire

- **Poursuivre la sensibilisation des jeunes en milieu scolaire (primaire, collège, lycée, université)** en collaboration avec les établissements scolaires ou le ministère de la Justice (primo-délinquants). Le public lycéen sera particulièrement ciblé en 2017.
- **Confronter les jeunes usagers à l'expérience des victimes** par la diffusion de vidéos ou le témoignage physique de responsable ou victime d'accident.
- **Développer les actions de prévention initiées en 2016** avec certaines communes de Moselle lors des sorties de classe des élèves.

→ Les actions hors milieu scolaire

- **Poursuivre les actions de sensibilisation à destination des 18-24 ans sur les dangers de l'alcool et des drogues dans les lieux festifs.**
- **Poursuivre l'information des personnels des établissements de nuit sur ces dangers.**

Sensibiliser les piétons

- Intensifier les actions de sensibilisation des piétons en zone urbaine. Ces actions pourront être couplées avec des opérations de contrôle réalisées par les polices municipales.
- Proposer une aide aux petites collectivités territoriales dans la mise en place de ces actions.
- Un groupe de travail spécifique associant les représentants des collectivités territoriales sera constitué afin d'acquérir une connaissance plus précise de l'accidentalité des piétons et de déterminer les mesures à prendre pour réduire les risques.

Poursuivre les actions en faveur des seniors

La vitesse, les conduites addictives et les défauts de comportement représentent un réel danger et sont la cause de nombreux accidents. Aussi, il est nécessaire d'intensifier les dispositifs préventifs et développer les dispositifs d'action coordonnés avec les forces de l'ordre.

Au-delà des actions déjà menées avec les collectivités territoriales et afin d'élargir le périmètre d'intervention, un travail sera mis en place pour rechercher un partenariat avec les structures associatives des personnes âgées notamment sur des actions de remise à niveau du code de la route et sur les enjeux de santé.

[Intensifier les dispositifs préventifs contre les comportements à risques, la vitesse, les conduites addictives et les défauts de comportement et développer les dispositifs d'action coordonnés avec les forces de l'ordre](#)

→ Etendre les partenariats pour renforcer les actions de prévention

Les efforts de sensibilisation et de prévention auprès des usagers de la route en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs du département seront poursuivis notamment avec les établissements scolaires et universitaires.

Ils seront intensifiés en 2017 à l'égard des entreprises et de nouvelles actions seront aussi mises en place au sein des administrations.

Mettre en place des opérations d'alternative à la sanction avec les forces de l'ordre en complément des actions de prévention classiques.